

RÈGLEMENT SPORTIF

TOURNOI des 500 POINTS



IMPORTANT Référence : charte d'éthique et déontologique FFTT La Fédération Française de Tennis de Table se mobilise pour dire STOP à toutes les formes de violences et de dérives dans le SPORT.

TU ES LICENCIÉ A CETTE FÉDÉRATION.

L'évolution du sport moderne et du Tennis de Table favorise la création harmonieuse d'un équilibre entre compétition et jeu libre, dans le plaisir et la convivialité, mais l'expose à un certain nombre de risques: Dopage - Violences physiques, verbales, psychologiques ou sexuelles - Tricherie - Paris sportifs. C'est pourquoi, nous devons tous rester vigilants pour promouvoir un environnement respectueux, inclusif, et sécurisé pour tous.

Responsable Compétition : Daniel SAMBOL

06 10 36 04 22

PREAMBULE

En inscrivant des Joueurs nominativement, les responsables engagent leur responsabilité sportive et financière et valident l'acceptation du présent règlement.

Article 1 Présentation et conditions de participation

Type de compétition : compétition individuelle

Compétition mixte : Féminin ou Masculin

Catégories : toutes sauf poussin(e).

Le Coefficient de cette épreuve sera de 0.5.

Conditions de participation

Compétition ouverte aux pongistes licenciés dans le Cher pour la saison 26-27.

Classement : 1/7/2026

Tenue : la tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu.

Conditions de jeu

Les balles de couleur blanche seront fournies par le CDTT18.

Désignation d'un Juge Arbitre par la CDA (Commission Départementale de l'Arbitrage).

Compétition sous la responsabilité d'un membre du CDTT18.

Salle sous la responsabilité du président du club recevant.

Matériel sous la responsabilité du Président du CDTT18.

Article 2 Formule de la compétition

Le Comité du Cher propose un tournoi avec un tableau à classement intégral réservé aux licenciés en compétition dont le classement est inférieur à 600 points.

Participation : Ouvert à tous les joueurs dont le classement est de 599 points maximum.

Engagement financier : 3,00 € par participant par tableau pris sur le compte club

Formule

Le tableau est proposé avec les horaires ci-dessous, sans pause méridienne

	Tableaux	Fin du pointage	1ère partie
Tableau	Unique	10h15	10H 30

Ces horaires sont prévus pour des tableaux comportant 64 joueurs

Fin du pointage : 15 minutes avant le début de chaque tableau

Déroulement du tableau

Matches par poule puis tableau avec classement intégral. Les parties se disputeront au meilleur des 5 manches.

Article 3 Inscriptions

Les inscriptions se feront sur SPID par les clubs, au plus tard le mardi précédant la compétition. Toute inscription ultérieure au mardi 23h59 ne sera pas prise en compte.

Article 4 Échelon départemental

Le Comité organise l'épreuve départementale à la date fixée par la commission compétente.

Arbitrage des matches de la rencontre

Chaque joueur (participant) inscrit à cette compétition peut être tenu d'arbitrer des rencontres.

Article 5 Échelon Régional

Pour cette compétition, il n'y a pas de qualification pour un échelon régional.

Article 6 Retards - Absences - Forfaits

En cas de retard : perte des matches du au retard - possibilité de jouer les matches restants.

En cas d'absence "justifiée" : décision prise par la Commission Sportive Départementale.

En cas d'absence non justifiée avant la date du tournoi : forfait et perte de points.

Article 7 Règlement financier : règles générales

Pendant toutes ses compétitions (échelon départemental, échelon régional, échelon national), tous les frais (inscriptions, séjours, déplacements, etc...) restent à la charge des participants.

Article 8 Résultats

Les résultats individuels seront saisis dans le système fédéral (SPID).

Article 9 Récompenses

Les récompenses seront remises à la fin du tableau.

Les 4ers du tableau recevront une récompense.

Article 10 Droit à l'image

Au cours de la compétition, des photos et vidéos pourront être prises pour être diffusées sur le site ou les réseaux sociaux du CDTT18. Sauf mail envoyé au CDTT18 de la part de la joueuse, du joueur, ou de son représentant légal avant la compétition, l'informant de son refus, l'inscription équivaudra à une acceptation.

Article 11 Vols - pertes - casses d'objets appartenant aux participants

Le CDTT18 décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol d'objets.

Article 12 Dégradation des matériels mis à disposition pour la compétition

Tout matériel (table, filet, séparations, etc.) rendu inutilisable en totalité ou partiellement par un participant à cette compétition donnera lieu à une facture à rembourser par celui-ci au Comité du Cher.

Article 13 Buvette - Restauration

Sur place : une buvette avec vente de boissons

OUI

X

NON

Sur place : restauration possible ==> vente de sandwiches

OUI

X

NON

Article 14 Commission Sportive Départementale

Pour des raisons sportives, administratives, ou financières, la Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier ce présent règlement.

Pour des raisons avérées de sécurité des pratiquants, elle se réserve aussi le droit d'annuler cette compétition.

Article 15 Acceptation et Validation du règlement sportif

A travers mon inscription, je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement sportif et en accepte la totalité du contenu. A travers ma participation, je valide, sans réserve, ce présent règlement.